

## IL FAUT SE BATTRE POUR LA DEMOCRATIE

Communiqué de presse du 31 décembre 2006

Le témoignage de Luc Marchal à ARUSHA

Le 5 décembre 2006, le Colonel Belge retraité Luc MARCHAL, N° 2 du commandement de la MINUAR à Kigali le 6 avril 1994, a témoigné dans le procès du colonel BAGOSORA et C° à Arusha auprès du Tribunal Pénal International pour le Rwanda en tant que témoin, présenté par la défense du Général KABILIGI, accusé de « génocide » et autres « crimes humanitaires » commis au Rwanda en 1994.

Si nous pouvons croire le journaliste du magazine flamand KNACK, Dirk DRAULANS, il s'en est bien sorti et en a étonné plus d'un. Le témoin, est-il crédible ? (Voir les articles sur [www.knack.be](http://www.knack.be))

Où étaient Colette BRAECKMAN, Marie-France CROS, Els DE TEMMERMAN, RFI, CNN et BBC pour informer la population belge et internationale de ce témoignage important et étonnant, pour ne dire que cela ?

Le colonel a retrouvé sa mémoire et ses fameux carnets soutiennent son raisonnement, et je m'étonne qu'on n'a pas parlé de ses enregistrements « vidéo ». (J'ai demandé au Procureur fédéral de solliciter une copie intégrale du témoignage du colonel au Tribunal Pénal International pour le Rwanda et de le joindre au dossier NTUYAHAGA/10 PARAS BELGES)

Il est cependant déplorable que nous avons dû attendre plus de 12 ans pour entendre le récit du déroulement des événements réels du drame rwandais de la bouche d'un haut responsable militaire, présent sur les lieux, nonobstant que tout le monde a déjà écrit son livre....

Je me félicite que le colonel confirme mon analyse faite fin 1994, transmise aux autorités judiciaires et à la presse à l'époque. Luc MARCHAL n'a donc que 12 ans de retard dans sa participation à la manifestation de la vérité.

Pourtant je n'ai jamais rencontré le colonel MARCHAL, et il a même refusé de venir témoigner à Dar-es-Salaam pour éviter l'extradition du Major NTUYAHAGA vers le Rwanda et son bourreau KAGAME. Heureusement que quelques autres personnes avaient plus de courage que lui, faute de quoi il aurait eu encore un mort de plus sur sa conscience.

Le Colonel arrive aux conclusions suivantes :

1. KAGAME et son FPR/APR étaient les seuls qui avaient préparé et prévu l'attentat sur l'avion présidentiel quand on analyse les mouvements des forces sur le terrain. (Bruguière a démasqué formellement Kagame et sa bande comme auteurs de l'attentat et ce ne sont ni Marchal, ni la justice belge ou internationale qui en ont le mérite)
2. Les responsables militaires Rwandais, y compris le colonel BAGOSORA, ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour maintenir le calme dans le pays après l'attentat.
3. Le « génocide » n'était certainement pas planifié par les forces gouvernementales avant le 06.04.1994.

4. Notre fameux « Jean-Pierre » était un agent du FPR qui a inventé des histoires et bruits , lancés par ses « patrons ».
5. Les assassinats attribués aux « escadrons de la Mort » et « réseau Zéro » étaient l'œuvre du FPR.
6. Ses propres accusations graves vis-à-vis du Colonel BAGOSORA comme étant le « principal génocidaire » étaient le fruit de sa frustration et basées uniquement sur ce qu'il a lu dans les médias belges sur le personnage, qu'il a fréquenté pourtant à plusieurs reprises et sur lequel il ne peut formuler aucune critique.
7. Le Général DALLAIRE est apparemment le complice de KAGAME car il a serré la main du diable le 7 avril 2004 en connaissance de cause. (Oh oh .. les Messieurs Clinton, Verhofstadt et Michel)
8. Le FPR/APR a provoqué et orchestré le « génocide » car cela l'arrangeait.
9. Les politiciens belges ont empêché la MINUAR et la Communauté internationale d'arrêter les massacres ( attention... Monsieur Willy CLAES).
10. Les 10 paras belges ont été assassinés par des soldats mutins dans le Camp de Kigali et leur élimination n'était nullement planifié. (alors quoi ... Monsieur le Procureur fédéral)

Le Colonel MARCHAL reste néanmoins prudent et a manifestement peur d'être éliminé.

Pourtant , le colonel sait encore beaucoup plus, et dans ce volet KAGAME n'est pas en jeu.

Je pense personnellement que le colonel doit avoir plus peur de la « Belgique » que de « Kagame », qui sait qu'il est plus près de la « prison à vie » que d'un deuxième mandat comme « Président du Rwanda ». Kagame a donc d'autres soucis que de s'occuper de l'élimination de Luc Marchal.

En effet, le colonel a une connaissance parfaite du dossier répressif, constitué par l'Auditeur Militaire Nicolas VAN WINSEN, qui a servi pour son procès, et dont une version « nettoyée » se trouve dans le dossier NTUYAHAGA, faisant en tout et pour tout 11 cartons (le dossier répressif de Bernard NTUYAHAGA compte presque 170 cartons)

Le colonel, son avocat et les avocats des familles des paras ont tous épluché ce dossier en 1996, et ils ont dû voir les mêmes anomalies que moi. Que faut-il cacher et que pouvons-nous pas dire ?

Le Colonel se rappellera que je me suis présenté 2 fois lors de son procès pour déposer une requête d'intervention au même titre que les conseils des familles des 10 paras, mais respectivement au nom du colonel BAGOSORA et du Major NTUYAHAGA.

A deux reprises, le Président de la Cour Militaire, Monsieur Durant, a stoppé immédiatement son audience pour aller « pondre » un arrêt « d'irrecevabilité » pour m'empêcher de participer aux débats, mais essentiellement pour éviter que je puisse disposer d'une copie du dossier répressif, qui m'aurait permis de dénoncer publiquement à cette époque, même en dehors du procès du Colonel MARCHAL, ces anomalies.

La Commission Parlementaire belge sur le Rwanda a utilisé le même procédé.

En effet, ce dossier contenait :

1. le témoignage de Dimitri Pauwels qui parlait des infiltrations massives (200 par coup) des personnes FPR et des armes dans les convois MINUAR et leur présence à Kigali (dite la 5<sup>e</sup> Colonne).
2. le fait surprenant que 4 mortiers n'auraient pas été entendu en temps opportun et que d'étranges PV DE SYNTHESE, datés de 50 jours plus tard, étaient venus prendre leur place.
3. la preuve que le « cahier du bataillon » avait été manipulé par DEWEZ dans ses rapports pour les militaires et les familles des paras assassinés.
4. la preuve que le « carnet de veille » de la 12<sup>e</sup> Cie avait été détruit « sur ordre ».
5. la preuve que le Lt LOTIN a exécuté une « mission D » en compagnie des militaires du FPR et qu'ils ont parcouru 493 km le 6 avril 1994, ce qui nécessite une incursion dans le territoire Uganda maintenant que le cahier du bataillon fait mention à 2 reprises de sa présence dans le Parc AKAGERA, faute de quoi la mission aurait fait des petits ronds dans le parc ou trafiqué leur kilométrie.
6. la preuve que le seul survivant de la mission n'aurait jamais été entendu, ce qui était impensable.
7. la preuve que tous les éléments matériels, utilisés dans la « mission D » avaient été détruits volontairement par les soldats belges
8. la preuve que la plupart des témoignages étaient de pures mensonges pour quelqu'un qui se trouvait sur le terrain et avait assisté aux événements.
9. que le rapport DOUNKOV était un montage impossible mis en place pour dégager de toute responsabilité la MINUAR et le Général DALLAIRE dans l'assassinat des 10 paras et de mettre la responsabilité sur Bernard NTUYAHAGA, qui n'a même pas été convoqué.
10. etc.

En tant qu'avocat, je peux comprendre que le colonel MARCHAL n'a pas voulu affronter ses adversaires dans son procès avec ces éléments dérangeants, pour sauver sa propre tête et qu'il a attendu sa mise en pension pour ne pas être envoyé à Lotenhulle ou Kimbouktou éplucher des patates dans une maison de l'armée belge comme sanction pour sa franchise et son incompétence.

Nous sommes néanmoins déjà 6 ans plus tard et des dizaines de milliers de victimes en plus sur le compte du FPR. Cela doit être difficile de dormir tranquillement pour un homme avec une conscience humaine et son témoignage du 5 décembre 2006 doit effectivement être purifiant pour la tranquillité de son esprit. Je respecte néanmoins son courage.

A juste titre, le Colonel Luc MARCHAL estime **qu'il faut se battre pour la démocratie.**

Faisons le d'abord en Belgique avant de vouloir imposer notre « expertise » en Afrique.

Rappelons-nous que 89 % de la population francophone en Belgique est disposée à croire que la Flandre peut prononcer son indépendance unilatéralement et que le roi a du fuir... au Congo... Quinze minutes après le début de l'émission, le PEUPLE est aller défendre le Palais Royal....

Il y a manifestement du pain sur la planche et je conseille le colonel de réétudier son dossier de base, de solliciter à l'ONU une copie des transcriptions des communications de la MINUAR entre le 6 et le 10 avril 1994, qui se trouvaient mi-mai 1995 dans une armoire des

bâtiments de l'ONU à Kigali, et s'il faut, je peux la localiser au m2 près, mais les documents ont disparu sous le nez de Damien VANDERMEERSCH, pourtant informé par un haut responsable américain de la présence de ce trésor en informations.

Il y trouvera sans doute réponse à toutes les questions qu'il se pose encore( ?) et je m'efforcerai de lever les derniers mystères du drame Rwandais lors du procès de Bernard NTUYAHAGA, où il sera convoqué comme témoin.

J'espère pour lui que le Procureur fédéral le fera comparaître comme un des premiers témoins.

N'oublions pas que depuis le rapport du Juge d'Instruction français BRUGUIERE, la justice internationale est en route pour KAGAME et que sa messe est dite. Il suffit un peu de temps et le courage de quelques acteurs importants dans le drame rwandais, comme Luc Marchal, pour que le plus important « génocidaire » soit jugé. Nous pourrions alors commencer un débat plus équilibré sur le drame Rwandais et je crains pour l'honneur de Willy CLAES et de ses conseillers.

Il faudra encore que les journalistes et que les « experts autoproclamés » font leur examen de conscience. Ne pas respecter la vérité dans le massacre de 800.000 noirs est déjà un acte raciste.

Luc DE TEMMERMAN  
Avocat « pro deo » de Bernard NTUYAHAGA

